

17/05/2017



# TECHNIQUES



## Postes APST Le SNAPATSI demande une mise en oeuvre rapide

Le SNAPATSI a fait acter dans le protocole du 11 avril 2016, la création de postes d'Agents Principaux des Services Techniques (postes fonctionnels) pour les adjoints techniques de la police nationale.

**Agent Principal  
des Services Techniques**

**D'ORES ET DÉJÀ, DANS LE PLF 2017,  
90 POSTES SONT BUDGÉTISÉS**

Ainsi, des ATP2 PN qui occupent les fonctions de cuisinier ou de gérant pourront percevoir une rémunération majorée (grilles fonction publique) pour reconnaître leurs responsabilités.



Devait être inscrit à l'ordre du jour du Comité Technique Ministériel du mardi 30 mai 2017 le projet d'arrêté portant création de ces postes.

**Mais l'administration n'a pas encore fini de rédiger son arrêté...**

**Les collègues ne doivent pas subir les lenteurs de l'administration !!!**

**Le SNAPATSI demande que le projet d'arrêté soit impérativement inscrit à l'ordre du jour du CT Ministériel du mois de juin !**

#### BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque  
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20  
Fax. 01.44.53.01.14

[snapatsi@snapatsi.fr](mailto:snapatsi@snapatsi.fr)

## Le SNAPATSI vous défend !